

Nombre de conseillers :

En exercice 18

Présents 13

Votants 17

**N° D070_marché extension-restructuration du
groupe scolaire :**

Mission de la Maîtrise d'œuvre - renégociation

L'an deux-mille vingt-cinq, le six août,

Le conseil municipal de la commune de Saint Paul en Chablais, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle du conseil, sous la présidence de Monsieur Bruno GILLET, Maire

Date de convocation : le 29 juillet 2025

Secrétaire de séance : COLIN Benoît

Présents (14) : Mmes et Ms, GILLET Bruno, BURNET Stéphanie, CHEVALLAY Patrice, COLIN Benoît, DUCRET Marie-Claire, GALLAY Claude, GAZZARIN Marie-Laure, GRIVEL Mélanie, PAUTHIER Marie-Françoise, PINGET Denis, PODEVIN Christian, REBUT Sandra, WIART Florine,

VIOLLAZ Emilie arrive à 20h02

Absent (2) : TRINCAT Christophe, VEZIN Pascale,

Excusés (2) : M. WAGNER Jean-Pierre donne pouvoir à Mme PAUTHIER Marie-Françoise

M. MARTIGNIERE Franck donne pouvoir à M. PODEVIN Christian

Vu le marché en procédure formalisée relatif au projet de restructuration-extension du groupe scolaire du chef-lieu de la commune,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.2121-29 et L.2122-21 ;

Vu le Code de la Commande Publique, notamment les articles L.2124-1 à R.2124-6 et suivants ;

Vu la délibération n°D057_2024, portant lancement d'un concours restreint de Maîtrise d'œuvre et constitution d'un jury pour le projet de l'école et approuvant le programme de restructuration / rénovation / extension dont l'enveloppe s'élève à 5 250 000 € HT,

Vu la délibération n°D057_2025, portant attribution du marché de maîtrise d'œuvre pour la rénovation énergétique et extension du groupe scolaire ;

Vu l'importance du calendrier des travaux, et l'incidence sur l'évolution des indices à la construction,

Vu la négociation engagée avec le candidat classé en première position et les discussions sur les éléments non essentiels du contrat,

Monsieur le Maire rappelle que la commune a pour projet l'extension du groupe scolaire du chef-lieu et a lancé, pour ce faire, une procédure d'appel d'offre destinée à retenir un maître d'œuvre pour assurer l'opération.

Envoyé en préfecture le 14/08/2025

Reçu en préfecture le 14/08/2025

Publié le

ID : 074-217402494-20250806-D070_2025-DE

S²LOW

A l'issue du concours d'architecte et dans le cadre des négociations prévues par le Code de la Commande Publique, Monsieur le Maire explique que des évolutions mineures ont été discutées avec le candidat afin d'optimiser sa proposition et de limiter les charges financières du projet pour la commune.

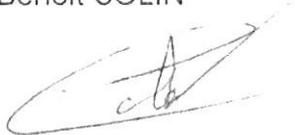
Considérant la proposition révisée du candidat à l'issue des négociations à hauteur de 5.546.978,50 € HT (estimation des travaux), et l'enveloppe d'honoraires de maîtrise d'œuvre correspondante (mission de base + suivi de l'exécution et diagnostics) soit 767 270 € HT (13,85%)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- APPROUVE le programme du projet de restructuration / rénovation / extension du groupe scolaire présenté par 58bis Architectes dont l'enveloppe prévisionnelle des travaux s'élève à 5.546.978,50 € HT (valeur date de signature du marché),
- VALIDE le montant des honoraires de maîtrise d'œuvre correspondant soit 767 290 € HT,
- REPORTE à la phase APS son arbitrage sur les options potentielles,
- RAPPELLE le délai d'exécution des travaux proposé par le candidat soit 15 mois,
- DIT que les crédits seront inscrits aux budgets de 2025 et suivant selon la délibération à venir, dans le cadre de l'AEAP,
- AUTORISE le Maire à signer l'acte d'engagement et ses annexes financières, ainsi que tout document afférent.

Au registre sont les signatures
Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an indiqués ci-dessus.
Pour expédition certifiée conforme

Le Secrétaire
Benoit COLIN



Le Maire
Bruno GILLET

